

*Questions orales*

un point de vue pour le moins controversé quant à cette communauté.

Le premier ministre peut-il nous dire si la politique de son gouvernement à l'égard de la reconnaissance des droits de la communauté homosexuelle est reflétée par le point de vue exprimé par la députée de Central Nova?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre):** Monsieur le Président, dans ce parti, comme dans les autres, beaucoup d'opinions sont exprimées. Nous accordons à nos députés la liberté de s'exprimer. Lorsque le gouvernement propose une législation, les députés votent suivant la ligne du parti, ou bien il y a des votes libres.

S'il fallait, dans un parti politique, que le chef soit responsable de toutes les opinions exprimées dans cette Chambre, il aurait beaucoup de problèmes. Nous sommes dans une démocratie: tout le monde a le droit de donner son point de vue. Le gouvernement écoute les points de vue de tout le monde, propose des mesures législatives, et ensuite le parti appuie le gouvernement.

**M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve):** Monsieur le Président, compte tenu des propos inqualifiables tenus par sa députée, le premier ministre exigera-t-il des excuses publiques?

**Le Président:** Mes chers collègues, ce matin même, nous avons eu un rappel au Règlement au cours duquel ce point a été soulevé. Nous allons nous informer à propos de ce rappel au Règlement. Si le député pouvait poser sa question simplement et directement, alors nous continuerions.

**M. Ménard:** Monsieur le Président, le premier ministre cautionne-t-il des propos qui pourraient être tenus par l'un ou l'autre des membres de cette Chambre et qui pourraient incriminer des droits de la communauté homosexuelle? Le premier ministre serait-il assez responsable pour le dire de sa place? Voilà la question.

**Le Président:** Non, cette question n'est pas acceptable.

\* \* \*

• (1445)

[Traduction]

#### LES PRATIQUES DE GESTION ET DE COERCITION DANS LE DOMAINE DES PÊCHES

**M. John Cummins (Delta):** Monsieur le Président, hier, en réponse à une question que je lui posais, le ministre des Pêches et des Océans a approuvé la tenue d'un examen indépendant des pratiques de gestion et de coercition du MPO pour ce qui est du Fraser. Pourtant, selon l'annonce faite hier, cet examen ne porterait pas sur l'étude des pratiques de gestion et de coercition.

Le ministre peut-il garantir à la Chambre que l'étude des pratiques de gestion et de coercition fera partie du mandat confié aux responsables de cet examen?

**L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, les responsables de l'examen, quatre personnes indépendantes qui sont des spécialistes dans leur domaine respectif, sont libres d'aborder tous les aspects de cette question.

Je veillerai personnellement à ce que le rapport qu'ils remettent, peu importe ce qu'il contient, soit rendu public et à ce que des mesures correctives soient prises.

**M. John Cummins (Delta):** Monsieur le Président, hier et encore aujourd'hui, le ministre a promis à la Chambre la tenue d'un examen des pratiques de gestion des stocks et de coercition, auquel participeraient «quatre personnes, aucune n'ayant de lien avec le MPO». En fait, trois de ces quatre personnes sont associées à des organismes qui figurent dans l'annuaire téléphonique du MPO.

Est-ce bien ce que le ministre voulait dire lorsqu'il parlait d'un examen indépendant?

**L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je ne sais pas trop où veut venir le député, mais cela me surprendrait qu'il veuille prétendre que ces personnes, de par leur participation à la gestion des stocks, l'expérience qu'elles ont acquise dans ce domaine et les conseils qu'elles ont pu offrir par le passé, ne peuvent participer à l'examen, car si l'on interdisait la participation des gens ayant un lien quelconque avec le secteur des pêches, le porte-parole en matière de pêches du Parti réformiste devrait alors, lui aussi, s'abstenir de tout commentaire.

\* \* \*

[Français]

#### L'EFFICACITÉ GOUVERNEMENTALE

**M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle):** Monsieur le Président, le gouvernement a pris le pouvoir en s'engageant à travailler en collaboration avec les provinces afin d'éliminer les programmes inutiles, de rationaliser le processus et enfin d'éliminer les chevauchements.

Quels exemples concrets le ministre des Affaires intergouvernementales peut-il nous donner des mesures qui ont été prises pour améliorer l'efficacité de la Confédération?

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique):** Monsieur le Président, nous avons eu pendant un an une excellente collaboration avec le gouvernement du Québec. Une collaboration qui, nous l'espérons d'ailleurs, continuera à l'avenir.

Nous avons entre autres conclu une entente sur le cadre de la gestion de l'environnement, une entente sur les règlements environnementaux sur les pâtes et papiers, une entente sur l'échange d'information entre les responsables des institutions financières, et j'en passe.

\* \* \*

#### LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

**Mme Francine Lalonde (Mercier):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Dans une déclaration très surprenante, mardi dernier, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement annonçait que le gouvernement allait présenter une réforme